



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE AFFICHÉ le DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID : 090-200069060-20220705-072_2022_2-DE



Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 29
Absents : 13
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votants : 33

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Date de la convocation
29/06/2022

Pouvoirs : M. AERENS à E. WILLEMAIN, N. CASTELEIN à D. VALLVERDU, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. PARTY à C. CANAL

Publié le 12/07/2022

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 072-2022

Objet : Assainissement - diagnostic réseau - attribution de marché

Vu

- le code de la commande publique et notamment son article R2123-1,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la nécessité de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement dans les communes de Rougemont-le-Château, Lachapelle-sous-Rougemont, Leval et Petitefontaine,

Monsieur le Président, expose que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique.

Après analyse des offres, conformément aux critères énumérés dans le règlement de consultation, à la commission de choix des offres qui s'est réunie mardi 5 juillet 2022, Monsieur le Président propose de retenir OXYA Conseil de Gérardmer, pour un montant d'étude de 94 261 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le choix réalisé par les membres de la commission de choix des offres

CHARGE Monsieur le Président de signer le marché de prestations intellectuelles avec le bureau d'études OXYA Conseil pour un montant de 94 261 € HT.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT